



[Volet B]

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*25058724\*****Déposé / Reçu le****30 AVR. 2025**au greffe du tribunal de l'entreprise  
tranchant les litigesN° d'entreprise : **0880 956 968**

Nom

(en entier) : **Alliance Loi**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue de Tervueren 270, 1150 Bruxelles****Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire - réviseur**

Suite à l'Assemblée Générale tenue le 9 septembre 2024, il a été pris la décision suivante:

Renouvellement du mandat du Commissaire- réviseur

Le mandat de commissaire est confié à la SRL RSM InterAudit pour une durée de trois ans; RSM InterAudit a désigné comme représentant Monsieur Vincent Thyron, réviseur d'entreprises pour l'exercice de ce mandat. Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés 3.500,00 EUR, indexés, montant auquel s'ajoute les frais forfaitaires de 5%.

Too'gezer représenté par Patrice Descamps  
AdministrateurGonzague Mulliez  
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/05/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).